

LYCEE MARIE CURIE
16 Bd Jeanne d'Arc
13005 MARSEILLE
Service Intendance

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE (CAFETERIA ET/OU SELF)

ANNEE SCOLAIRE **2023 / 2024**

A REMETTRE AU SERVICE DE GESTION

1^{ère} inscription

- Paiement minimum de **55€ en chèque** ou **en espèces (prévoir l'appoint)**

Détail : Prix de la carte d'accès à la cantine : **5.00 €**

Recharge cantine : **50€** (environ 12 repas)

Renouvellement d'inscription / préciser le numéro de carte :

NOM :

Prénom :

Classe :

Chèque de :

Espèces de :

MARSEILLE LE :

FORMALITES D'ACCES A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour une 1ère inscription :

- ✓ Fiche d'inscription à télécharger le site Web du lycée OU à récupérer au service de gestion et à compléter
- ✓ Un CHEQUES de 55€ à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Marie Curie
Ou des ESPECES de 55€ (50€ repas + 5 € carte d'accès au self/cafétéria, faire l'appoint)
- ✓ Un RIB obligatoire au nom des deux parents pour le paiement des bourses, à remettre au service de gestion.

Réinscription des élèves ayant une carte

- ✓ Fiche d'inscription à télécharger le site Web du lycée OU à récupérer au service de gestion, et à compléter en indiquant le numéro de votre carte de cantine.
- ✓ Un CHEQUE de 50€ à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Marie Curie
Ou des ESPECES de 50€ (faire l'appoint).
Un RIB obligatoire au nom des deux parents pour le paiement des bourses, à remettre au service de gestion

Tout dossier incomplet sera refusé

- ✓ Veillez à contrôler régulièrement le solde de votre carte lors de vos passages à la borne
- ✓ Pensez à recharger votre carte d'accès dans les délais (au plus tard, la veille pour le lendemain)

Attention : si le solde de la carte est insuffisant, les accès au self et à la cafétéria seront refusés.

Les repas sont payables à l'avance. Prix du repas : 4.00€. Ce tarif est susceptible d'augmenter sur décision du Conseil Régional. Pour information : une avance de 50€ permet de prendre 12 repas.

Le service de gestion – Bureau 003 au RDC du bâtiment D- vous accueille tous les matins entre 8H30 et 12H30. En dehors de ces horaires, une boîte aux lettres est à votre disposition uniquement pour les règlements par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Marie Curie faisant mention des noms, prénoms, classe, et numéro de carte de l'élève.

Ne pas déposer d'espèces dans cette boîte, l'intendance décline toute responsabilité.

L'accès au Self est exclusivement réservé aux élèves inscrits à la demi-pension. Le règlement intérieur applicable à la demi-pension n'autorise aucun repas fabriqué et rapporté de l'extérieur.

Lycée Marie Curie
Service de gestion

16, bd Jeanne d'arc

13005 Marseille

Tél. : 04 91 36 52 31

INFORMATIONS AUX FAMILLES SUR LE TÉLÉPAIEMENT

Le Lycée Marie Curie vous donne la possibilité de payer la demi-pension de vos enfants par télépaiement de votre domicile via un ordinateur ou un smartphone.

Le télépaiement sera accessible uniquement après les premières inscriptions ou les réinscriptions à partir du **mois d'Octobre 2023**.

Paiement par palier à partir de 20€ (20, 40, 60, 80, etc.). **Paiement minimum accepté : 20€**

Les paiements seront acceptés pour un montant de minimum 20€ (c'est-à-dire 5 repas, prix du repas à l'unité de 4€). Le paiement s'effectue avec délivrance d'un reçu. Le solde de la carte est consultable sur votre de paiement en ligne.

En fin de scolarité au lycée ou en cas de départ définitif du lycée, les avances versées, non utilisées seront remboursées sur demande écrite adressée au service de gestion

Les transactions auront lieu avec une connexion sécurisée sur le portail suivant :

<https://resto-scolaire.fr/mariecuriemarseille>



Identification avec login/mot de passe

À récupérer au service de gestion seulement à partir du mois d'Octobre.

Après votre première connexion, vous pourrez changer votre mot de passe si vous le souhaitez.